

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-819972

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

09381

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Tazi Khalid

Date de naissance :

4-1-1966

Adresse :

Planachech

Tél. :

0661 933896

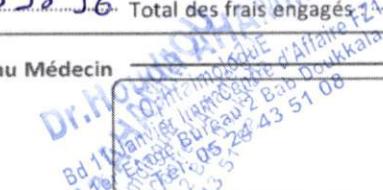
Total des frais engagés

1262,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

26/09/2023

Nom et prénom du malade :

Tazi Khalid

Age : 57

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements nécessaires à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Planachech

Le : 26/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/09/2023 C15	+A	+ 300/14	INP : 071228878	Dr Houda AHAMMOU Otolaryngologue Bd 11 Janvier 1955 Centre d'Affaires F71 1er Etage Bureau 2 Bab Doukkala Tel: 05 24 43 51 08

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EDDAFALT Dr. NEMMAOUI Mohamed N°1, Rue Imane Ali Mosquée d'Hivernage Bab Hivernage - Marrakech	26.09.2023	862.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412 21433552
D	00000000 00000000
B	00000000 00000000
G	35533411 11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Houda Ahammou



الدكتورة هدى أحمو

Spécialiste en ophtalmologie

Diplômée de la faculté de médecine de Marrakech et de Versailles (France)

Chirurgie de cataracte • Ophtalmologie pédiatrique

Strabisme • Lentilles de contact • Rétine

Chirurgie réfractive • Explorations ophtalmologiques

VR2762C10MAR/0722



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
PPC : 157,00 DH



117,00 + 2

ZYLET. COLLYRE

Mr TAZI Khalid

VR2762C10MAR/0722



Maroc par :
SOTHEMA
12 Bouskoura - Maroc
DH



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
PPC : 157,00 DH



VR2762C10MAR/0722

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours
157,00 x 4

THEALOSE COLLYRE



1 goutte 4 fois / jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

862,00

POUR USAGE OPHTALMIQUE UNIQUEMENT.
للاستعمال في العين فقط.

Distribué au Maroc par Zenith Pharma
PPV = 117,00 DHS

POUR USAGE OPHTALMIQUE UNIQUEMENT.
للاستعمال في العين فقط.

Distribué au Maroc par Zenith Pharma
PPV = 117,00 DHS

Dr.Houda
Bd 11 Janvier
1er Etage
Tél : 0524 43 51 08
Centre d'Affaire F21
3 Bab Doukkala

صيادلة الدفال
Dr. NEMMOUJI M. hanafi
1, Rue Tahar Zemmouri
Quartier Alhivernage
Bab Doukkala - Marrakech

VR2762C10MAR/0722

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
PPC : 157,00 DH



Bd 11 Janvier, Centre d'Affaire Falim Zahra 1
Imm.1, 1er étage, Bureau, en face du centre
formation KACM 3bab doukkala - Marrakech

شارع 11 يناير، مركز الأعمال قاطمة الزهراء 1
الطابق الأول، المكتب 2، أمام مركز KACM
باب دكالة - مراكش

Tel: 05 24 43 51 08 - email : houdaahammou@gmail.com